

DÉPARTEMENT DU VAR
Arrondissement de
BRIGNOLES



ARRÊTÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE
N°2026-003

Mairie de Régusse
83630

Téléphone : 04 94 70 16 23
Télécopie : 04 94 70 18 74

Portant fermeture du jardin d'enfants
Square Jacqueline VERNIN

Le Maire de Régusse,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2212-1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du Maire ;

VU le Code de la construction et de l'habitation ;

VU le Code du travail ;

VU la nécessité d'assurer la sécurité du public et notamment des enfants ;

CONSIDÉRANT la réalisation de travaux de changement des aires de jeux au sein du jardin d'enfants Square Jacqueline Vernin, Avenue des Écoles ;

CONSIDÉRANT que ces travaux sont susceptibles de présenter un danger pour le public pendant leur durée ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, par mesure de sécurité, d'interdire temporairement l'accès au site ;

ARRÊTÉ

Article 1 – Fermeture temporaire

Le jardin d'enfants situé Square Jacqueline Vernin, Avenue des Écoles, est fermé au public du lundi 19 janvier 2026 à 8h00 au vendredi 30 janvier 2026 inclus, en raison de travaux de changement des aires de jeux.

Article 2 – Interdiction d'accès

Pendant la durée de la fermeture, l'accès au jardin d'enfants est strictement interdit au public, à l'exception des entreprises intervenantes dûment autorisées et des services municipaux.

Article 3 – Signalisation

La signalisation réglementaire et l'affichage du présent arrêté seront mis en place par les services techniques municipaux afin d'informer le public.

Article 4 – Exécution

Monsieur le Responsable des Services Techniques, Madame la responsable du service de la Police Municipale et toutes personnes habilitées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 – Publication

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur

Fait à Régusse le 16 janvier 2026.

Le Maire,
Renée JEANNERET

